

Département de l'Aveyron
MAIRIE DE LE CAYROL

Procès-verbal du Conseil Municipal

du Mardi 28 avril 2026, à 20 heures 00
Salle du Conseil à la Mairie

Les délibérations prises sont affichées et consultables en mairie.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, à 20 heures 00.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil à la mairie, sous la Présidence de Nathalie TEYSSÉDRE, Maire.

Date convocation : 22/04/2026

En exercice : 11

Exclus : 0

Présents : 10 : TEYSSÉDRE Nathalie. SABY Bernadette. DURAND Thierry. BURGUIERE Béatrice. VALERY Bernard. LESTRADE Léo. SUDRE Monique. DODIN Josiane. GASQ Muriel. MONCAN Michel.

Absents : 1 : LAVAUUR Raymond.

Pouvoir : 1 : LAVAUUR Raymond à Nathalie TEYSSÉDRE.

Secrétaire de Séance : GASQ Muriel

Quorum : 6

Votants : 11

- Désignation du ou de la secrétaire de séance : **GASQ Muriel** (délibération N° 18)

- Vote sur le PV du conseil municipal du 20.03.2026. Validé et approuvé à l'unanimité. (délibération N° 19)

Objet : Vote sur le Compte financier unique (CFU) 2025 du budget de la Commune. (délibération N°20) /Votant : 9 POUR : 9 / (Mme le Maire absente et donc ne vote pas non plus pour M. Lavaur)

Sous la présidence de M. Thierry DURAND, 1° adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte financier unique communal 2025 dont les résultats s'établissent ainsi au 31/12/2025 :

Fonctionnement :

Dépenses : 189 165.23 €

Recettes : 330 931.79 €

Report Excédent 2024 : 358 689.46 € Excédent de clôture : 500 456.02 €

Investissement :

Dépenses : 427 591.32 €

Recettes : 203 091.06 €

Report excédent 2024 : 130 323.89 €

Solde d'exécution d'investissement : -94 176.37€

Restes à réaliser : Dépenses : 40 840.00 €

Recettes : 82 000.00€

Excédent de financement : 41 160.00 €

Hors la présence de Mme la Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte financier unique 2025 du budget de la commune.

Objet : Vote du Compte Financier unique 2025 du Lotissement du Cayrol 1. (délibération N° 21)
Votants : 9 /POUR : 9 (Mme le Maire absente et donc ne vote pas non plus pour M.Lavaur)

Sous la présidence de M. Thierry DURAND, 1° adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte financier unique du Lotissement du Cayrol 1 de l'année 2025 dont les résultats au 31.12.2025 s'établissent ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 0.00 €

Recettes : 3 623.00 €

Report excédent : + 2 118.88

Résultat de clôture : + 5 741.88 €

Investissement :

Dépenses : 0.00 €

Recettes : 0.00 €

Report déficit 2024 : -43 080.85 €

Solde d'exécution d'investissement : -43 080.85 €

Restes à réaliser : Dépenses : 0.00 € Recettes : 0.00 €

Besoin de financement : 0.00 €

Hors la présence de Mme la Maire , le Conseil Municipal approuve à l'unanimité , le compte financier unique 2025 du budget du Lotissement du Cayrol 1.

Objet : Affectation des résultats 2025 du budget de la commune. (délibération N° 22) . votants : 11
POUR : 11

Madame la Maire présente au conseil les résultats issus du CFU 2025 pour le budget de la commune et propose d'affecter ces résultats comme suit :

Résultat de l'exercice 2025 : 141 766.56 €

Résultat reporté 2024 : 358 689.46 €

Résultat à affecter : 500 456.02€

Solde d'exécution d'investissement 2025 : - 94 176.37 €

Solde des restes à réaliser : 41 160.00€

Besoin de financement : 53 016.37 €

Affectation en réserve Recette Investissement compte 1068 en 2026 : 53 016.37 €

Report en fonctionnement Recette R002 en 2026 : 447 439.65 €

Le conseil municipal, après délibérations à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats comme proposé ci-dessus par le maire.

Les sommes seront reportées sur le budgets 2026 de la commune.

Objet : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026. (délibération N° 23)

Votants : 11 / POUR : 11

Madame La Maire propose au Conseil le vote des taux des taxes locales pour 2026 :

Taxe foncière (Bâti) : 37,15 %
Taxe foncière (Non bâti) : 88,74 %
Taxe d'habitation : 7.45 %

Le Conseil, après délibérations, à l'unanimité,

Vote à l'unanimité les taux des taxes directes locales, (à l'identique pour 2026) :

Taxe foncière (Bâti) : 37,15 %
Taxe foncière (Non bâti) : 88,74 %
Taxe d'habitation : 7.45 %

Objet : Vote du Budget Primitif 2026 de la commune. (délibération N°24).Votants : 11 POUR : 11

Madame La Maire soumet au Conseil Municipal le budget primitif de la commune pour 2026 qui s'établit comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 771 651.65 €
Recettes : 771 651.65 €

Investissement :

Dépenses : 595 898.02 €
Recettes : 595 898.02 €

Le Conseil Municipal ayant entendu les explications de Mme le Maire sur les dépenses engagées et recettes attendues, adopte le budget primitif de la commune 2026 à l'unanimité.

Objet : Vote du Budget primitif 2026 du Lotissement du Cayrol 1. (délibération N° 25). Votants : 11 POUR : 11.

Madame la Maire soumet au Conseil Municipal le budget primitif du Lotissement du Cayrol 1 pour 2026 qui s'établit comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 45 100.85 €
Recettes : 45 100.85 €

Investissement :

Dépenses : 44 090.85 €
Recettes : 44 090.85 €

Le Conseil Municipal ayant entendu les explications de Mme la Maire sur les dépenses engagées et recettes attendues, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2026 du Lotissement du Cayrol 1.

Objet : Vote du Compte financier unique 2025 des Biens de sections. (délibération N°26)

Votants : 9 / POUR : 8 / 1 : Abstention/ (Mme la maire absente et M. Lavaur non représenté sur ce vote)

Sous la présidence de M. Thierry DURAND, 1° adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte financier unique des Biens de sections 2025 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 2 261.00€

Recettes : 83 571.93€

Excédent de clôture : 81 310.93 €

Investissement :

Dépenses : 0.00 €

Recettes : 0.00 €

Solde d'exécution d'investissement : 0.00 €

Restes à réaliser : Dépenses : 0.00 € Recettes : 0.00 €

Besoin de financement : 0.00 €

Hors la présence du Maire, le Conseil Municipal après délibérations, approuve par vote : 8 POUR et 1 Abstention, le compte financier unique des Biens de sections 2025.

Objet : Vote du Budget primitif 2026 des biens de sections. (Délibération N° 27)/ Votants : 11 / POUR : 10 / Abstention : 1

Madame La Maire soumet au Conseil Municipal le budget primitif des biens de sections pour 2026 qui s'établit comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 2 313.00 €

Recettes : 90 739.93 €

Investissement :

Dépenses : 0.00

Recettes : 0.00

Le Conseil Municipal ayant entendu les explications de Mme la Maire sur les dépenses engagées et recettes attendues, par vote : 10 POUR et 1 Abstention , adopte le budget primitif des Biens de Sections 2026.

Objet : Vote sur les subventions allouées aux associations et adhésion aux divers organismes. (délibération N°28)

Madame le Maire propose au conseil de verser comme prévu dans le budget voté les sommes suivantes aux associations :

| Subventions droit privé : compte 65748 | |
|--|----------------|
| Jardifolies | 200 |
| Lou Caminaire | 200 |
| Histoire et patrimoine | 200 |
| Lou clouquié Anglars | 200 |
| Société de chasse | 200 |
| Croix Rouge | 55 |
| ADMR | 400 |
| Centre social (dernière année) | 1318.41 |
| RASED | 20 |
| Subvention voyage école La Vitarelle (3 enfants x 50 € /enf) | 150 |
| Cotisation Chat Libre | 150 |
| | |
| | 3093.41 |

Et d'adhérer aux organismes suivants :

| Cotisations organismes compte 6281 | |
|---|----------------|
| ANEM | 74.22 |
| Parc Naturel Aubrac | 1122.05 |
| SMAEP Vidène | 250 |
| AMF ADM12 | 281 |
| CAUE | 75 |
| Aveyron Ingénierie | 243 |
| | |
| | |
| Prévu : | 2200 |
| | 2045.27 |

Madame le Maire demande l'avis du Conseil.

Le conseil municipal après délibérations et vote à l'unanimité,

- donne son accord, pour le versement des subventions telles que prévues et pour l'adhésion aux organismes tel que prévu dans les tableaux précédents.
- Donne pouvoir à Mme le Maire pour procéder aux versements et donne pouvoir de signature pour toute pièce nécessaire.

Objet : Désignation des délégués aux commission communales. (délibération N° 29)

Mme Le Maire demande au conseil de procéder à la nomination des délégués du conseil aux diverses commissions communales :

Le Conseil décide de nommer les délégués ci-dessous désignés par commissions communales :

- Commission Agriculture et biens de sections: SABY Bernadette ; GASQ Muriel ; LESTRADE Léo.
- Commission Vie associative : DODIN Josiane ; SUDRE Monique.
-
- Commission environnement, urbanisme : SABY Bernadette ; BURGUIERE Béatrice.
- Commission Information et communication : DURAND Thierry ; VALERY Bernard.
- Commission Tourisme : BURGUIERE Béatrice ; GASQ Muriel.
- Commission : Voirie, Bâtiments communaux : MONCAN Michel ; VALERY Bernard.
- Responsables des salles : LESTRADE Léo ; DODIN Josiane ; MONCAN Michel ; LAVAUUR Raymond
- Commission Transport : LAVAUUR Raymond ; VALERY Bernard.
- Délégués Ecole, enseignement : BURGUIERE Béatrice ; GASQ Muriel

Objet : Désignation des membres communaux aux différentes commissions intercommunales. (délibération N° 30)

Madame le Maire précise que par délibération n°2026-04-15-D101 en date du 15 avril 2026 le conseil communautaire a arrêté la création et la composition des 12 commissions de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère : Environnement, Finances ; Economie ; Moyens Généraux et Mutualisation ; Urbanisme ; Attractivité ; Culture ; Voirie – Infrastructures ; Social ; Patrimoine – Classement UNESCO – Chemin de Saint-Jacques de Compostelle ; Sport ; Santé.

Madame le Maire explique aux conseillers que des membres du conseil municipal doivent être désignés pour siéger aux différentes commissions de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère. Ces commissions ne sont pas dotées de pouvoir décisionnel mais elles représentent des instances de débat et de préparation des décisions du conseil.

Madame le Maire rappelle qu'il convient de désigner ces membres, de voter à bulletin secret sauf si le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas y procéder.

Le Conseil municipal de la commune de LE CAYROL, à l'unanimité :

- **DECIDE** à l'unanimité de ne pas voter au bulletin secret,
- **DESIGNE** à l'unanimité les membres suivants pour siéger aux commissions intercommunales
- **MANDATE** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette décision.

| <i>Commission</i> | <i>Responsable commission</i> | <i>Représentant de la commune</i> |
|---|-------------------------------|-----------------------------------|
| Environnement | Nicolas BESSIERE | BURGUIERE Béatrice |
| Finances | Nathalie COUSERAN | DURAND Thierry |
| Economie | Eric PICARD | TEYSSÉDRE Nathalie |
| Moyens généraux et mutualisation | Magali BESSAOU | TEYSSÉDRE Nathalie |
| Urbanisme | Jean-Luc CALMELLY | SABY Bernadette |

| | | |
|--|-------------------|--------------------|
| Attractivité | Jean-Luc CALMELLY | GASQ Muriel |
| Culture | Francine LAFON | BURGUIERE Béatrice |
| Voirie et Infrastructures | Alexandre BENEZET | MONCAN Michel |
| Social | Pauline LAPORTE | SUDRE Monique |
| Patrimoine Classement UNESCO et Chemins de Saint Jacques de Compostelle | Marc BALMETTE | BURGUIERE Béatrice |
| Sport | David BLANC | LESTRADE Léo |
| Santé | Benoit BARRAL | SUDRE Monique |

Objet : Délibération du conseil municipal acceptant une solution mutualisée pour l'emploi d'un Délégué à la protection des données (DPO). (délibération N° 32)

Exposé

Mme le maire expose que depuis le 25 mai 2018, toutes les structures publiques et privées sont obligées de disposer d'un Délégué à la protection des données (DPO). Cette obligation résulte du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel.

Ce délégué ne doit pas être un agent de la collectivité. Sa fonction peut être externalisée ou bien mutualisée.

Par ailleurs, **Mme le maire** fait part de l'offre de mutualisation envoyée à la collectivité par le SMICA. En effet, le syndicat a mis en place un Pôle Confiance Numérique pour gérer la protection et la sécurité des données à caractère personnel.

Il s'engage à le mettre à disposition des collectivités qui le souhaitent pour réaliser le traitement de leurs données à caractère personnel. Cette prestation donnera lieu au paiement d'une cotisation annuelle.

Pour information, pour l'année 2026, le montant de la cotisation sera de : **450 euros**

Voir le tableau des cotisations en fonction de la strate de population.

- Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, sur la protection des données,
- Vu les statuts du SMICA,

Considérant que **la commune de LE CAYROL** doit faire appel à des ressources spécialisées afin de garantir l'impartialité obligatoire nécessaire à la réalisation de cette mission de délégué à la protection des données,

Compte-tenu de l'impératif de mutualisation et d'économies pour **la commune de LE CAYROL**,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, **la commune de LE CAYROL** :

- accepte la solution proposée par le SMICA concernant la mutualisation d'un délégué à la protection des données.
- s'engage à payer la cotisation décidée chaque année par le Comité Syndical,
- autorise **Mme le maire** à signer toutes les pièces administratives liées à cette affaire et à procéder aux formalités nécessaires.

**Objet : Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales.
Annule et remplace la délibération N° 16 du 20.03.2026. (délibération N° 33)**

Mme le maire informe le conseil qu'en raison du changement du mode de scrutin lors des dernières élections municipales de mars 2026, les modalités de désignation des délégués a changé. Dans le cas d'une élection avec 2 listes, la commission doit être composée de 3 membres de la liste majoritaire et 2 délégués de la deuxième liste, dans l'ordre du tableau sauf incompatibilité.

Mme le maire demande donc à Mme SUDRE Monique, Mme DODIN Josiane, M. LAVAUUR Raymond, M. MONCAN Michel et Mme GASQ Muriel s'ils acceptent d'être délégués à la commission communale de contrôle des listes électorales.

Après délibérations et à l'unanimité, le conseil

- Donne son accord sur la désignation de Mme SUDRE Monique, Mme DODIN Josiane, M. LAVAUUR Raymond, M. MONCAN Michel et Mme GASQ Muriel, comme délégués à la commission communale de contrôle des listes électorales.

Objet : Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).(délibération N° 34)

Madame la Maire précise que par délibération n°2026-04-15-D099 en date du 15 avril 2026 le conseil communautaire a arrêté la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). A ce titre, chaque conseil municipal doit disposer **d'un représentant**.

Elle précise également que les membres de la CLECT doivent nécessairement être des conseillers municipaux, désignés par leur conseil municipal.

En effet, l'article L. 2121-33 du CGCT prévoit que : « Le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou des délégués pour siéger au sein des organismes extérieurs ».

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Considérant que la CLECT est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ;

Considérant qu'il est procédé au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de précéder à une nomination ou à une présentation.

Considérant que le conseil municipal, peut décider, l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Le Conseil municipal de la commune de LE CAYROL, à l'unanimité :

- **DESIGNE Madame Nathalie TEYSSÉDRE, Maire, pour représenter la commune de LE CAYROL à la CLECT de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère ;**
- **MANDATE Madame la Maire pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision**

Objet : Proposition de 24 personnes pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.
(délibération N°31)

Mme le maire expose au conseil qu'à la suite du renouvellement général des élus communaux, et conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des impôts , il revient au Conseil de désigner 24 personnes répondant aux conditions requises : être âgé de 18 ans au moins, être de nationalité française, ou ressortissants de l'union européenne, jouir des droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences

secondaires, ou cotisation foncière des entreprises) ; être familiarisés avec les circonstances locales ; posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission), afin de composer la commission communale des impôts directs (CCID). Parmi ces 24 personnes le Directeur départemental des finances publiques choisira 6 titulaires et 6 suppléants nommés membres de la CCID, qui siégeront pendant la durée du mandat des élus communaux, et dont les travaux porteront sur des évaluations demandées par l'administration fiscale, la révision des valeurs locatives des locaux professionnels et autres avis à formuler.

Mme le Maire demande aux conseillers de bien vouloir proposer des noms, dont la situation fiscale sera vérifiée.

| Noms | Prénoms | Date de naissance | Adresse | Impôts TF/ TH/ CFE |
|--------------|-------------|-------------------|---|-----------------------|
| 1-BOUDOU | Gilles | 21/04/1969 | 13 route du Puech 12500 Le Cayrol | TF |
| 2-VALERY | Bernard | 16/09/1954 | 164 Chemin des Bois 12500 LE CAYROL | TF |
| 3-DURAND | Thierry | 26/03/1966 | 6 Route du Puech 12500 LE CAYROL | TF |
| 4-MONCAN | Michel | 16/02/1960 | 28 Route Du cours 12500 LE CAYROL | TF |
| 5-GASQ | Muriel | 30/05/1981 | 209 Route du Baures 12500 LE CAYROL | TF |
| 6-LAVAUUR | Raymond | 30/07/1966 | 6 chemin d'Espeyrac 12500 LE CAYROL | TF |
| 7-MOLINIER | Philippe | 07/12/1976 | 378 Route de la Frayssinette 12500 LE CAYROL | TF |
| 8-ROUILLAC | Odile | 05/04/1969 | 957 Route du Gouget 12500 LE CAYROL | TF |
| 9-DODIN | Josiane | 20/03/1951 | 26 Route de l'Aubrac 12500 LE CAYROL | TF |
| 10-VALERY | Patrick | 23/10/1964 | 164 Chemin des Bois 12500 LE CAYROL | TF |
| 11-VAYSSET | Michel | 29/07/1971 | 2376 Route de Palays 12500 LE CAYROL | TF |
| 12-SALELLES | François | 29/01/1983 | 2490 Route de Bézamat 12500 LE CAYROL | TF |
| 13-SALELLES | Nelly | 17/09/1978 | 76 route de Polvérières 12500 LE CAYROL | TF |
| 14-LEGER | Michaël | 23/10/1992 | 1662 Route de Barrugues 12500 LE CAYROL | TF |
| 15-BAS | Jean-Claude | 20/01/1949 | 1305 Route d'irissac 12500 LE CAYROL | TF |
| 16-MIRABEL | Mireille | 19/01/1946 | 471 Route d'Anglars 12500 LE CAYROL | TF |
| 17-ROULIES | Annie | 19/07/1959 | 31 Route de l'Aubrac 12500 LE CAYROL | TF |
| 18-ROUQUETTE | Gilbert | 04/12/1968 | 49 Route de Puech des Fons 12500 LE CAYROL | TF |
| 19-ALEXANDRE | Benjamin | 31/08/1989 | 9 Impasse La Baraque 12500 LE CAYROL | TF |
| 20-GROS | David | 10/10/1985 | 2 Rue de l'Eglise 12500 LE CAYROL | TF |

| | | | |
|------------------------|------------|---|----|
| 21-SALELLES Jean-Marie | 26/05/1958 | 114 Route de Polvérières 12500 LE CAYROL | TF |
| 22-DA SILVA André | 01/09/1980 | 32 Route de l'Aubrac 12500 LE CAYROL | TF |
| 23-COSTES Marc | 09/12/1967 | 42 Chemin du Four à Pain 12500 LE CAYROL | TF |
| 24-DELSOL Jean-Claude | 09/02/1960 | 2325 Route de Palays 12500 LE CAYROL | TF |

Questions diverses, et réunions :

Un problème avec l'épaveuse lors de son passage à Anglars, un grillage a été endommagé et il n'a visiblement pas donné suite, le propriétaire a donc contacté son assureur. Il faudrait contacter M. BOUDOU pour qu'il reprenne contact avec les propriétaires.

Compte-rendu du passage de M. GALTIER pour l'entretien de la voirie, un jour d'entretien pour rebouchage des trous est prévu.

Des sacs orange seront distribués pour le tri des déchets organiques, afin d'alléger les poubelles noires. Un jour de distribution sera décidé sur la commune car il y a aussi un seau de tri en même temps. Une publication sur les journaux sera faite.

Mme le maire fait un état des démarches déjà lancées par la commune : réparation des toitures, contact avec des entreprises pour établir des devis pour le mur du cimetière, pour le remplacement de vitres de l'église du Cayrol, chauffage des salles, archives et projet d'appartement à l'ancienne mairie...

Procédure en cours concernant l'autorisation de visite dans le tunnel des ardoisières : Mme le maire a envoyé une lettre à la Préfecture afin d'avoir leur réponse sur la possibilité ou pas de permettre des visites dans un ancien tunnel.

Concernant l'entretien des cimetières et autres espaces verts, Mme la maire a demandé à M. Mel VALLET, récemment installé à son compte, et ayant fourni un devis tout à fait raisonnable, de faire l'entretien cette année.

Fait à Le Cayrol, validé le

P° Mme La Maire empêchée :

L'adjoint

Thierry DURAND

SIGNÉ

La secrétaire de séance :

Muriel GASQ.

SIGNÉ